

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/12/2025

Reçu en préfecture le 30/12/2025

Publié le

ID : 032-213203011-20251217-202533PADD-DE

Berger Levraud

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 17 décembre 2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
10 DEC. 2025Date d'affichage
10 DEC. 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPONT, M Olivier JAQUEMET M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE, M Jean-Claude LE MAIRE

Absente excusée : Mme Estelle GOURIER,
Absent : M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi

Par délibération du 26 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), document stratégique qui fixera, à l'horizon 2040, les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les prochaines années.

Le PLUi vise à doter l'agglomération d'un cadre cohérent et durable, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et le SCoT de Gascogne.

Sa pièce maîtresse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime le projet politique du territoire et définit les orientations générales, notamment en matière de sobriété foncière, de logements et d'emplois.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'appuie sur cinq fondements qui définissent la philosophie d'aménagement du Grand Auch Cœur de Gascogne : affirmer le rôle de centralité régionale du territoire, organiser les complémentarités intercommunales, soutenir une croissance maîtrisée, améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion territoriale, et impulser les transitions écologiques, énergétiques et sociétales.

Sur cette base, les orientations du PADD se déclinent en quatre axes complémentaires :

- renforcer la cohésion territoriale,
- assurer la transition énergétique et environnementale,
- conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- améliorer la qualité de vie et la vitalité des communes.

Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu le 25 novembre 2025 au sein du Conseil communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote formel mais constitue une étape démocratique essentielle permettant aux élus communautaires d'échanger sur les grandes lignes du projet de territoire.

Ainsi, le Conseil municipal a débattu du PADD le mercredi 17 décembre,

Échanges du conseil municipal :

Points exprimés :

Points à valoriser pour la commune

Axe 1 – S'engager dans une nouvelle cohésion territoriale

Pour permettre à chaque commune de jouer un rôle, dans une gouvernance partagée, importance de faire émerger et soutenir des rôles et des fonctions complémentaires à chacune compte tenu de l'implantation géographique des « 4 pôles de proximité » et du « pôle central »

Axe 2 – Assurer la transition énergétique et environnementale

- Les espaces naturels et aménagements communaux soucieux de protéger et mettre en valeur la faune et la flore sont reconnus par différents labels de qualité.
- Développer des alternatives à l'autosolisme grâce au covoiturage demandera du temps

Axe 3 – Conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire

- L'activité agricole subit les difficultés engendrées par son approche productiviste. Comment accompagner les agriculteurs vers une agriculture nourricière bien mieux rémunératrice ?
- Quelques productions locales valorisent l'élevage de porcs noirs, moutons, chèvres, canards ; présence également d'une brasserie.

Axe 4 – Améliorer le cadre de vie et renforcer la vitalité du territoire

- La commune coche nombre des cases du cadre de vie agréable qui méritent d'être confortés tels que :
 - o l'école, le conservatoire municipal, l'école de musique ;
 - o les installations sportives et la salle polyvalente déjà en partage avec d'autres communes
 - o des sentiers de randonnée labellisés
 - o une tissu associatif très dynamique
 - o des paysages et sites touristiques très appréciés et visités:

Points à approfondir ou à ajuster

Axe 1 – S'engager dans une nouvelle cohésion territoriale

- D'ici l'horizon 2040 l'organisation administrative du territoire évoluera, en devancer la mutation en prenant des initiatives de projets intercommunaux par la mutualisation de projets et de moyens qui devront être encouragés.

Axe 2 – Assurer la transition énergétique et environnementale

- Contribution des hameaux à des formes d'habitat intermédiaire par le recours au changement de destination de bâtiments agricoles
- Mutualisation de la production photovoltaïque dans des communautés d'énergie renouvelable et grappes d'autoconsommation collective
- Favoriser la sobriété et l'innovation dans la gestion de l'eau en expérimentant à l'échelle des hameaux des solutions de gestion de réseaux locaux d'eau non potable.

Axe 3 – Conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire

- Sécurité alimentaire et développement d'une agriculture nourricière pourraient être confortés par des approvisionnement en circuit courts à destination notamment de la restauration collective (école, établissements..).
- La mise en place d'appel d'offres portés par GACG consoliderait la démarche.
- Pour faciliter la mobilité intracommunautaire nécessité de raccorder le contournement nord-sud d'Auch à la rocade est-ouest
- Pour optimiser l'utilisation de la liaison ferroviaire Auch-Toulouse aménagement d'un pôle multimodal accessible facilement en voiture en périphérie

Axe 4 –Améliorer le cadre de vie et renforcer la vitalité du territoire :

- Les OAP en cours sur notre territoire n'ayant pas aboutis il est nécessaire d'en repenser l'implantation géographique pour deux d'entre-elles et d'envisager le recours à l'habitat inclusif pour le troisième.
- Etudier avec la commune d'Auch les possibilités de réaménagement du centre aéré du Bois d'Auch au service de la politique de « santé bien-être ».

Propositions de la commune : voir ci-dessus

Conclusion du conseil municipal

- harmoniser le territoire de l'Agglomération (bâtiments communaux, projets, ...)
- conserver une flexibilité pour s'intégrer dans les lignes directives afin de faire rayonner le village.

Avis global:

Les élus sont globalement satisfaits du fruit de réflexions partagées entre experts et élus qui, bien que contraignantes, vont dans le sens de l'histoire. Satisfaction également pour la participation citoyenne qui a été organisée par l'agglo autour de l'élaboration de ce PADD. Ils soulignent que tous les aspects sont représentés et constatent que notre commune coche beaucoup de cases.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marie-Line EVERARD
